



**NOTE SUR  
LE BUDGET  
2022**

**ACC**



## Commentaires relatifs au budget 2022

Le budget 2022 a été validé par le CA du 26 avril 2022 préparatoire à l'AG. Cette note présente les différentes options choisies pour mener à bien les missions de l'ACC en 2022.

Le budget 2021 est construit sur l'hypothèse d'une reprise « normale » de nos activités mais avec le maintien de réunions en distanciel pour 50% des CA, et le télétravail structurel de l'équipe mis en œuvre selon la formule validée en CA. Aucune dépense extraordinaire n'est prévue, et ce, afin de maintenir l'équilibre financier.

La part « emploi » a été calculée à 100% d'occupation (sans tenir compte de réductions éventuelles liées à des remplacements avec ancienneté inférieure ou à des crédits-temps non remplacés). La proposition inclut uniquement l'index de février 2022 et les indexations barémiques.

Les prévisions présentent un budget à l'équilibre, grâce au prélèvement de fonds affectés



## Commentaires relatifs aux produits

**Formation Culture Plus** (code 700101) : Une comptabilité analytique est tenue pour garantir un meilleur suivi, en toute transparence. Le bénéfice prévu pour 2022 est de 6.000€ (23.000 de recettes – 17.000€ {9500+7500} de dépenses).

Les **subventions Maribel** (code 737700) est calculée sur base des 3,5 ETP financés par ce dispositif, avec un taux d'emploi de 100%.

**Coproduction Astrac** (code 743400) : ce poste traduit la collaboration avec l'ASTRAC, dont les dépenses pour les projets communs sont réparties équitablement entre les 2 fédérations. Il correspond à 50% du montant total budgété en dépenses (603101).



## Commentaires sur les charges « achats » et « services et biens divers »

**Coproduction Incidence** (code 603100) : voir remarque sur le code 700101 ci-dessus.

**Coproduction ASTRAC** (code 603101) : voir remarque sur le code 743400 ci-dessus.

**Les frais d'énergie** (codes 6103...) : depuis notre déménagement en 2021, les frais d'énergie sont inclus dans les charges locatives (610011). Ils sont globalisés dans la facture des services que le propriétaire propose, au prorata de la surface que nous occupons.

**Frais de mission du personnel** (comptes 611), des **administrateurs** (619000) et **frais de cantine et accueil** (613400) : les montants ont été légèrement augmentés, mais en tenant compte de la réduction des réunions en présentiel.

**Matériel et licences informatiques** (612102) : le montant de 2021 incluait l'achat d'un ordinateur sans amortissement. Il n'y a à présent plus que les licences des programmes informatiques.

**Impression, promo** (code 613000) : ce poste comprend à nouveau le plan média avec La Libre Belgique et la réalisation de la vidéo dans le cadre du prix Ethias.

**Rétribution tiers** (code 619900) : il s'agit des frais de justice pour une action menée début 2022.



## Commentaires sur les charges « rémunérations », « amortissements »...

**Rémunérations et ONSS** (codes 620 et 621) : le budget a été calculé sur base des réductions de travail actuellement en cours jusque juin, et ensuite avec l'équipe à 100% ; Et avec 3 indexations (en février, avril et juin).

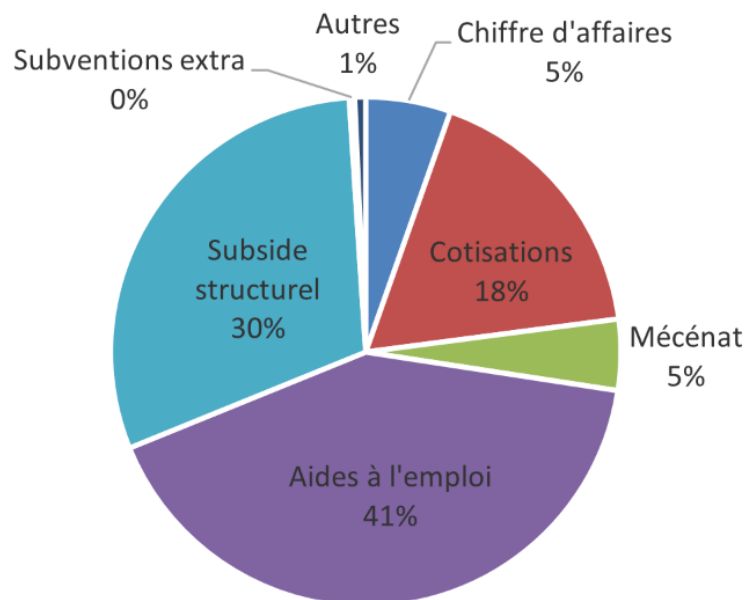


## Ventilation du budget 2022

Notons que par rapport à 2021, les recettes augmentent (+41.000€), de même que les dépenses (+23.000€) tous deux principalement en lien avec les postes de rémunérations et les subventions y afférentes.

### Répartition des recettes

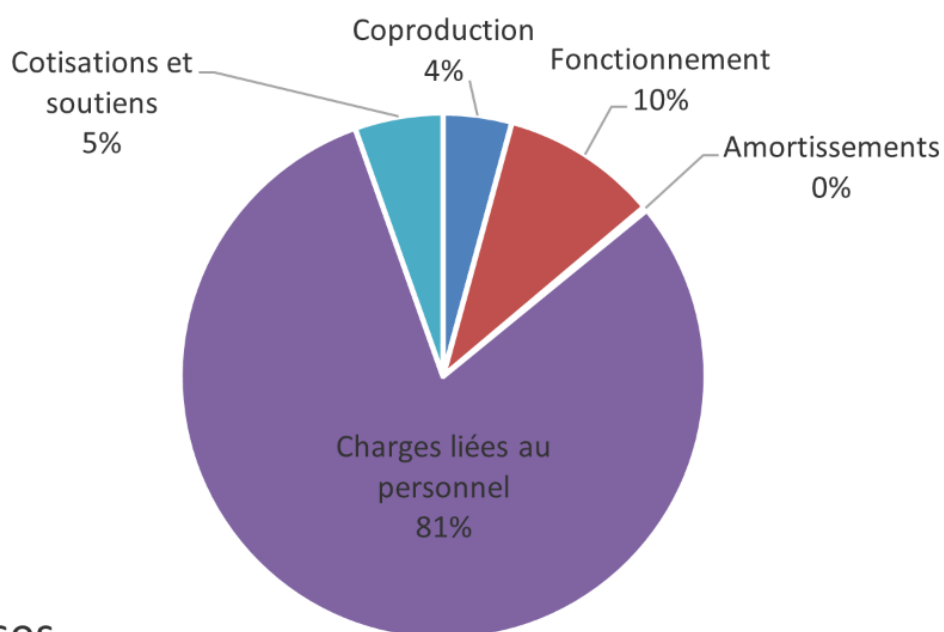
La subvention FWB 2022 et les aides à l'emploi (ACS + Maribel) représentent 71% des produits de l'ACC.



Recettes

## Répartition des dépenses

Globalement, les dépenses les plus importantes restent liées à l'emploi (81%).



Dépenses

